



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 mars 2021

#### **COVID 19 - Interdiction de consommation, de vente et de livraison de boissons alcoolisées sur la voie publique dans le département de la Vienne**

Chantal CASTELNOT, préfète, a pris un arrêté interdisant la consommation, la vente et la livraison de boissons alcoolisées sur la voie publique sur l'ensemble du département de la Vienne à compter de ce jour et jusqu'au 26 avril 2021.

Les rassemblements spontanés liés à la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique augmentent avec l'arrivée des beaux jours. Ils entraînent un relâchement des gestes barrières favorisant ainsi la propagation du virus à l'heure où la situation sanitaire est préoccupante (taux d'incidence : 204 pour 100 000 habitants – taux de positivité : 6 % au 25 mars 2021).

Chantal CASTELNOT appelle à la vigilance et au civisme de tous pour freiner la progression du virus. La poursuite par l'ensemble des concitoyens des efforts consentis jusqu'ici est plus que jamais nécessaire pour contenir l'épidémie.

Le non-respect de cette interdiction entraînera une verbalisation d'un montant de 135 €. Police et Gendarmerie seront mobilisées pour faire respecter cette nouvelle mesure et veiller au respect de toutes les règles sanitaires en vigueur notamment l'interdiction de rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique et le couvre-feu à 19h00.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers